

**Distribution de : LE MAZET**

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE LACHAMP-RIBENNES

Mende, le lundi 17 avril 2023

Page 1/1

Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Terrain		Laboratoire										
		Chlore total mg(Cl <sub>2</sub> )/L	Temp. de l'eau °C	Bactériologie					Physico-chimie					
				Bact. coliformes n/(100mL)	Esché- richia coli n/(100mL)	Flore à 22°C n/mL	Flore à 37°C n/mL	Entéro- coques n/(100mL)	Conduc- tivité µS/cm	Nitrites mg/L	Nitrates mg/L	pH unité pH	Dureté °f	Turbi- dité NFU
RESERVOIR DU MAZET SORTIE RESERVOIR	12/04/2023 LDA48	<0,03	7,9	5	0	47	10	0	242	<0,01	1,6	8	12,2	0,46
LE MAZET HABITATION PARTICULIERE	12/04/2023 LDA48	<0,03	10,6	10	0	130	233	0	243			8		<0,2
<b>Limites de qualité en gras</b>	maximum			0	0			0	1100	0,1	50	9		1
<i>Références de qualité en italiques</i>	minimum								200			6,5		

*Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire. Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en mairie.*

## Distribution en restriction d'usage permanente

### Conclusions

Résultats conformes, le jour du contrôle, aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés. Il faut cependant noter la présence de bactéries coliformes et de germes revivifiables.

### Interprétations

Bien que les résultats microbiologiques du contrôle soient conformes, ce réseau présente une mauvaise qualité d'eau chronique. Les restrictions d'usage permanentes sont maintenues : l'eau ne doit pas être utilisée en l'état. Il doit être fait usage impérativement d'eau de source conditionnée ou d'eau préalablement bouillie pour la boisson et les préparations alimentaires. Le détail des restrictions est consultable en mairie.

La présence de bactéries coliformes et de bactéries revivifiables est un signe de dégradation de la qualité de l'eau dans le réseau.

Cette eau présente un caractère agressif, ce qui peut provoquer une corrosion sévère des tuyauteries métalliques conduisant à une augmentation des concentrations de certaines substances métalliques (plomb, cuivre, cadmium, fer...).

### Préconisations

Les précautions d'usage seront maintenues tant que les mesures correctives durables n'auront pas été totalement mises en oeuvre et que la fiabilité du réseau n'aura pas été confirmée.

Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bache, réservoirs, conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R.1321-50 du même code).

En l'absence de traitement de reminéralisation et compte tenu du caractère agressif de l'eau, il est impératif que les abonnés vérifient que les réseaux de leurs logements n'ont pas de tuyauterie en plomb. Si tel n'est pas le cas, les changer dès que possible. En attendant, il est recommandé de laisser couler une vingtaine de litres après chaque période de stagnation. Enfin, il est conseillé aux femmes enceintes et aux jeunes enfants, de consommer de l'eau embouteillée lorsqu'il y a encore présence de canalisations en plomb.